Colloque organisé
par le groupe interparlementaire d'amitié France-Liban du Sénat
à l'occasion du centenaire de la Constitution libanaise

Sous le haut patronage de M. Gérard Larcher, Président du Sénat

1926-2026 : REGARDS CROISÉS FRANCE-LIBAN SUR L'HÉRITAGE CONSTITUTIONNEL, L'ÉTAT DE DROIT ET LES PERSPECTIVES INSTITUTIONNELLES

16 octobre 2026 – 9h30-12h30
Salle Médicis – Palais du Luxembourg – 15 ter rue de Vaugirard

et accessible en ligne :
https://webinaire.numerique.gouv.fr/meeting/signin/invite/89854/hash/6117ca925f2bb73f7615bc74015206d3cbd371e6

PROGRAMME

9h00-9h30 : Arrivée des participants

9h30 : Ouverture du colloque

- Mme Christine Lavarde, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente sortante du groupe interparlementaire d'amitié France-Liban du Sénat
- SE. M. Rabih El Chaer, ambassadeur du Liban en France

9h50 : Genèse et évolution de la Constitution libanaise - *de la Constitution de 1926 à l'accord de Taëf et à la révision de 1990 : héritage français, Pacte national, fonction présidentielle et Conseil constitutionnel libanais*

- Maître Michel Klimos, avocat, membre du dispositif consultatif juridique auprès de la Présidence de la République libanaise
- Échanges avec la salle

10h20 : Justice constitutionnelle : regards croisés France–Liban - *Contrôle de constitutionnalité, expérience française de la QPC, accès du justiciable au juge constitutionnel et rôle des avocats : quelles perspectives de comparaison avec le Liban ?*

- Professeur Mathieu Disant, professeur de droit public à l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Échanges avec la salle

10h50 : L'avocat et la Constitution - *regard sur les constitutions française et libanaise*

- Maître Olivier Maricourt, avocat au barreau de Lille, bâtonnier élu du Barreau de Lille pour les années 2027–2028
- Échanges avec la salle

11h20 : Préambule de 1990, État de droit et perspectives institutionnelles - *Portée du préambule, séparation, équilibre et coopération des pouvoirs ; effets de l'accord de Taëf sur les rapports entre la Présidence de la République, le Gouvernement et le Parlement ; perspectives d'évolution des institutions libanaises*

- M. Choucri Sader, ancien président du Conseil d'État libanais
- Échanges avec la salle

11h50 : Échange entre les différents intervenants - *Unité de l'État et décentralisation ; principe majoritaire et culture du compromis ; indépendance des institutions et accès au juge constitutionnel*

12h20 : Conclusion du colloque

- Mme Sylvie Valente-Le Hir, sénatrice de l'Oise, membre du groupe interparlementaire d'amitié France-Liban